

RÉSUMÉ DU RAPPORT :

CONSEILS PRATIQUES POUR SOUTENIR LES ENFANTS-VEUVES

Un travail de recherche :
Les besoins des enfants-veuves et
la meilleure façon de les soutenir, par
« Action on Child, Early and Forced Marriage »

Le 23 juin 2019



Action on Child
Early and Forced Marriage





Mohinder Watson, Ph.D., MPH. Fondatrice, Action on Child, Early and Forced Marriage (ACE&FM), Genève,
et représentante principale du Conseil International des Femmes auprès des Nations Unies à Genève.

Ce document est disponible à : actiononchildearlyandforcedmarriage.org
Contact par courriel : actiononchildmarriage@gmail.com

Copyright © 2019 par Mohinder Watson. Tous droits réservés. Genève, Suisse.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
RÉSUMÉ	4-5
SECTION 1 : MÉTHODOLOGIE	6
1.1 CONTEXTE DE LA RECHERCHE	6
1.2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	6
1.3 MÉTHODES DE RECHERCHE	6
SECTION 2 : RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	7
2.1 QUELS SONT LES BESOINS DES ENFANTS-VEUVES?	7-9
2.2 COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS-VEUVES AU NIVEAU INTERNATIONAL ?	9
2.3 COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS-VEUVES AU NIVEAU NATIONAL ?	10
SECTION 3 : CONSEILS PRATIQUES :	11
COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS-VEUVES AU NIVEAU LOCAL ?	11-12
SECTION 4: DISCUSSION	13
UNE APPROCHE DES DROITS HUMAINS POUR PROTÉGER LES ENFANTS-VEUVES	13-14
ANNEXE 1	15

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les nombreuses personnes et organisations qui ont contribué à ce rapport à la fois en tant que participants à la recherche et en produisant les rapports complets et résumés.

Le rapport complet, y compris les références, est disponible sous :
<http://actiononchildearlyandforcedmarriage.org>

Les acronymes suivants seront utilisés tout au long du présent document :

ACE&FM:	Action on Child, Early and Forced Marriage
CEDAW:	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CRC:	Convention relative aux Droits de l'Enfant
HRC:	Conseil des Droits de l'Homme
ICCPR:	Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques
ICESR:	Pacte International sur les Droits Economiques et Sociaux
SDGs:	Objectifs de Développement Durable (ODD)
SR:	Rapporteur Spécial (RS)
UPR:	Examen Périodique Universel (EPU)

RÉSUMÉ

Les enfants-veuves, c'est-à-dire les jeunes filles qui ont subi à la fois le mariage alors qu'elles étaient encore des enfants et le veuvage avant l'âge de dix-huit ans, constituent un groupe négligé d'enfants vulnérables. Elles ont subi de multiples violations de leurs droits humains, depuis leur mariage prématuré et illégal jusqu'aux effets aggravants du veuvage, de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la jeunesse et du manque d'éducation.

La plupart du temps, elles n'ont pas accès à la justice et sont incapables de réclamer leur héritage car elles ne connaissent pas les lois ou sont manipulées par d'autres. À la mort de leurs maris, beaucoup sont expulsées de leurs maisons et laissées dans le dénuement, et certaines restent liées par les traditions culturelles de ne jamais se remarier.

À l'heure actuelle, il y a peu de recherches sur les plus de 1,36 million d'enfants-veuves qui vivent dans de nombreux pays à travers le monde. En outre, leur existence n'est pas reconnue par la communauté internationale ou l'ONU, et il n'existe pas de document politique largement accepté offrant des conseils sur la façon de les soutenir.

Dans ce contexte, *Action on Child, Early and Forced Marriage* (ACE&FM) a mené une enquête pour déterminer le niveau général de sensibilisation au sort des enfants-veuves, à leurs besoins et à la meilleure façon de les soutenir, parmi des intervenants travaillant dans le domaine des droits humains, du développement des femmes et des filles, ainsi qu'auprès d'agences des Nations Unies, d'organisations confessionnelles, d'experts des droits de l'homme, d'ONGs locales et internationales,

de chercheurs et de représentants des gouvernements.

Ce rapport est la première tentative de recueillir systématiquement des informations sur les besoins des enfants-veuves et sur la meilleure façon de les aider. En tant qu'enfants ayant peu ou pas d'éducation, de compétences ou de moyens financiers, elles ont peu de chances d'améliorer leur sort sans le soutien de la communauté. Il est donc essentiel que toutes les parties prenantes reçoivent des conseils pour leur venir en aide.

Les résultats indiquent que certains intervenants ne connaissaient que peu, voire pas du tout, l'existence d'enfants-veuves, tandis qu'un deuxième groupe avait un niveau élevé de connaissances à leur sujet grâce au travail de leur organisation ou par expérience personnelle.

Les intervenants compétents ont indiqué que les enfants-veuves ont des besoins à court et à long terme allant de la sécurité, de la nourriture, du logement et de l'habillement à la réintégration dans la société par l'éducation et la formation professionnelle.

En outre, elles ont besoin d'une plus grande acceptation sociale, de compagnie, de soutien spirituel et émotionnel, de sentiment d'appartenance à une famille et à une communauté, de protection contre la discrimination et de violence, et enfin de pouvoir faire entendre leur voix, de retrouver leur enfance et pouvoir exercer leurs droits.

La recherche indique que des enfants-veuves existent au moins en Afghanistan, au Bangladesh, au Burundi, au Cameroun, en République Démocratique du Congo, au Ghana, en Inde, au Cachemire, au Kenya, au Libéria, au Malawi, au Népal, au Rwanda, au Soudan, en Syrie et en Ouganda. Elles sont également susceptibles d'être trouvées dans toutes les communautés où le mariage d'enfants se pratique.

Les droits des enfants-veuves sont souvent négligés et ignorés malgré divers accords sur les droits humains et autres conventions internationales. Tous les gouvernements qui ont ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC) sont tenus de répondre aux besoins des enfants-veuves en matière de justice, d'éducation, de jeu, de soins de santé, de soutien psychologique, de services de santé de la reproduction, de sécurité sociale et d'assistance juridique, laquelle est requise pour les aider à réclamer leur héritage ou accéder à d'autres services.

Bien que la CRC offre aux enfants une protection de grande étendue, lorsque les filles se marient tôt, et quel que soit leur âge, elles sont souvent considérées comme ayant atteint la majorité et perdent ainsi la protection accordée par la CRC.

Par conséquent, il est impératif que tous les organes des Nations Unies contribuent à protéger les droits des enfants-veuves, car celles-ci occupent un espace flou entre l'enfance et l'âge adulte.

À l'heure actuelle, certaines d'entre elles peuvent accéder aux soins dans le cadre de politiques générales visant les femmes adultes, mais peu de services peuvent répondre à leurs besoins spécifiques tels que le souci d'appartenance à un groupe, le jeu et la socialisation avec leurs pairs afin de renforcer les réseaux de soutien et la résilience.

Auteur du rapport : Mohinder Watson, PhD, MPH, Fondatrice, Action on Child, Early and Forced Marriage, et Conseil International des Femmes (ICW-CIF) de l'ONU, Genève.

MÉTHODOLOGIE

1.1 Contexte de la recherche

À l'heure actuelle, il n'existe aucun document de politique offrant des directives pratiques sur la façon de soutenir les enfants-veuves, ce qui entrave grandement les efforts internationaux visant à porter assistance à ce groupe vulnérable. Ainsi, ACE&FM a mené des recherches pour combler ce vide en déterminant le niveau général de sensibilisation au sort des enfants-veuves et en recueillant des informations auprès de divers intervenants sur leurs besoins et sur la meilleure façon de les soutenir.

1.2 Objectifs de la recherche

- a) Déterminer si les intervenants qui travaillent dans des domaines tels que la prévention du mariage des enfants, le veuvage, la santé des femmes et des enfants, les droits humains et le développement, ainsi que les chercheurs et les groupes religieux, étaient au courant de l'existence des enfants-veuves, et
- b) D'après les connaissances que certains intervenants pouvaient avoir concernant les enfants-veuves, évaluer les besoins de cette catégorie d'enfants et comprendre comment les soutenir au mieux.

Ce travail a pour but de produire pour la première fois un document de politique fournissant des recommandations pratiques pour soutenir les enfants-veuves à l'échelle internationale ainsi qu'aux niveaux national et local.

1.3 Méthodes de recherche

85 questionnaires ont été distribués par courriel à deux groupes d'intervenants : d'une part ceux qui connaissaient déjà bien les problèmes des enfants-veuves, et d'autre part ceux qui pourraient les connaître par l'intermédiaire de leur travail sur le mariage des enfants, le veuvage, les droits de l'homme, des enfants et des femmes, leur appartenance à des groupes religieux, les chercheurs, etc.

Au total, 42 questionnaires ont été remplis et retournés, représentant 22 pays, soit :

Afghanistan, Belgique, Cameroun, Canada, République Démocratique du Congo, Éthiopie, France, Ghana, Inde, Kenya, Libéria, Malawi, Népal, Nigeria, Afrique du Sud, Suède, Suisse, Syrie, Tanzanie, Tunisie, Ouganda et Royaume-Uni. D'autres informations ont été reçues du Cameroun, du Canada, de la République Démocratique du Congo, de l'Éthiopie, du Nigéria, des Philippines, de l'Espagne, de Trinité-et-Tobago et de l'Ouganda via un questionnaire abrégé publié sur le site Web de World Pulse, une plateforme conçue pour les militants sociaux du monde entier. Les organisations participantes sont inscrites à l'Annexe 1 (page 20). Les organisations qui ont choisi de rester anonymes ne sont pas répertoriées.

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

LES TABLEAUX SUIVANTS PRÉSENTENT LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DES RÉPONSES DES INTERVENANTS, SUIVIES DES PROPRES COMMENTAIRES DE L'AUTEUR.

2.1 QUELS SONT LES BESOINS DES ENFANTS VEUVES ?

Thèmes principaux	Sous-thèmes
Reconnaître et avoir conscience de leur existence et de leur diversité	- Les enfants-veuves ont besoin de la reconnaissance de leur existence par la société. Elles doivent être reconnues comme un groupe vulnérable, être entendues et avoir la possibilité d'exprimer leurs besoins afin qu'elles ne souffrent plus en silence. - Les enfants-veuves ne sont pas un groupe homogène, mais peuvent être d'âges, de nationalités et de circonstances de vie différentes. Le Népal a de nombreuses « veuves vierges » (kumari vidhava) qui ont été mariées très jeunes et dont les maris sont morts avant même qu'elles aient l'âge de vivre avec eux; il y a aussi des veuves-enfants plus âgées (vaikalayas), mais dans les deux cas leur statut de veuves signifie qu'elles doivent observer certains rituels de deuil. - Les jeunes filles qui s'enfuient pour un « mariage d'amour » sans le consentement des parents, sont confrontées à des difficultés et à des stigmates encore plus grands si leur mari meurt, car leur famille les rejettera souvent. - De même, certaines jeunes veuves de Boko Haram qui ont été forcées d'épouser des soldats sont rejetées par leurs communautés, surtout si elles ont des enfants engendrés par des combattants de Boko Haram. Les enfants et les jeunes veuves des Talibans et des combattants de l'Etat Islamique peuvent également être rejetées ou ne pas pouvoir rentrer chez elles en raison de problèmes de sécurité nationale.
Besoins de survie de base	Les enfants-veuves ont besoin de sécurité, de nourriture, d'abri, de vêtements, de services de santé et de soins.
Autonomisation économique et aide financière	- A court terme, les enfants-veuves ont besoin d'une aide financière pour survivre (puisque'elles étaient probablement totalement dépendantes de leur mari), surtout si elles sont enceintes ou déjà mères. - A plus long terme, elles ont besoin d'acquérir une formation professionnelle, de trouver un emploi ou d'accéder à l'entrepreneuriat pour leur permettre de devenir financièrement indépendantes.
Mesures de protection sociale et pauvreté	- La pauvreté doit être abordée comme une cause fondamentale du mariage des enfants. - Les familles pauvres qui risquent de marier leurs filles alors qu'elles sont encore des enfants devraient recevoir une aide financière. - Les très jeunes mères en particulier ont besoin d'une protection sociale et d'un soutien financier afin de mettre fin au cycle de la pauvreté et du mariage des enfants.
Protection en vertu de la loi et assistance juridique	- Les enfants-veuves ont des droits en vertu de la loi qui doivent être respectés et renforcés. - Elles ont besoin de justice, y compris de protection juridique et de la possibilité de demander des comptes à ceux qui ont abusé d'elles. - Elles ont besoin d'une assistance juridique pour obtenir des documents vitaux (parexemple des certificats de naissance, de mariage, etc.) pour réclamer leur héritage, faire valoir leurs droits de propriété, ou accéder à divers autres services.
Accès aux services de santé	- Les enfants-veuves ont besoin d'avoir accès aux services de santé pour elles-mêmes et leurs enfants, y compris des conseils psychologiques et émotionnels. - L'éducation sanitaire doit être accessible, favorable aux adolescentes sans jugement et couvrir des sujets tels que l'hygiène personnelle et infantile, la santé et la sexualité (risques de VIH, rapports sexuels sans risque, utilisation de contraceptifs, etc.).

Thèmes principaux	Sous-thèmes
Soutien aux mères d'enfants	- Les mères d'enfants ont besoin de pouvoir acquérir des compétences parentales et de l'information sur l'éducation des enfants, y compris leur développement physique, émotionnel, social et intellectuel. - Aide financière pour les mères et leurs enfants. - Éducation concernant les soins aux enfants, y compris la nutrition, le développement, les maladies infantiles, les vaccinations, etc. - Structures de garde d'enfants pour permettre aux mères adolescentes de retourner à l'école, d'acquérir des compétences professionnelles ou d'aller travailler.
Développement personnel Compétences	Les enfants-veuves ont besoin de formation en développement personnel, comme le renforcement de la confiance en soi, l'alphabétisation, l'acquisition de connaissances nécessaires pour gérer leurs finances et de compétences en négociation pour pouvoir exprimer leurs besoins, exercer leur libre arbitre et prendre les décisions appropriées quant à leur avenir.
Activités récréatives et droit de jouer	- Le droit de jouer est un droit fondamental qui doit être respecté car il s'agit d'un aspect crucial du développement de l'enfant. Par conséquent, les enfants-veuves devraient être séparées des veuves adultes pour certaines activités, car leurs besoins sont différents. - Les enfants-veuves ont besoin d'installations récréatives où elles peuvent être libres de jouer comme des enfants et de récupérer leur enfance, au lieu d'être censées se comporter comme des épouses, des mères et des veuves dans toutes les situations.
Soutien par les pairs dans les espaces protégés	Les enfants-veuves ont besoin d'un soutien par les pairs et ont donc besoin d'endroits pour rencontrer d'autres jeunes filles dans un environnement sûr, libre et confortable pour partager leurs expériences, former des amitiés et renforcer leur résilience.
Enseignement et besoins connexes	- Possibilités de terminer leurs études afin d'obtenir un emploi rémunéré et d'atteindre à l'indépendance. - Certaines enfants-veuves peuvent avoir besoin d'une formation professionnelle plutôt que d'une scolarité formelle. - Bourses d'études et allocations pour financer leurs études. - Politiques d'admission scolaire inclusive qui ne discriminent pas les filles mariées, veuves, enceintes, divorcées ou abandonnées. - Politiques de discrimination positive dans les écoles et les collèges de formation pour donner la priorité aux enfants-veuves et leur réserver des places spéciales pour leur permettre de rattraper leur éducation. - Éducation aux droits humains pour comprendre et exercer leurs droits en tant qu'enfants, jeunes femmes et veuves.
Protection contre toutes les formes de violence	- Les enfants-veuves ont besoin d'une protection contre toutes les formes de violence, y compris, mais sans s'y limiter, la violence physique et mentale, la violence au sein de leur famille, la violence sexuelle ou sexiste ou l'exploitation économique comme la traite ou la prostitution. - Protection contre la discrimination sociale, la stigmatisation et les abus de la belle-famille, car les enfants-veuves sont souvent considérées de mauvais présage, regardées comme une malédiction sur la famille, blâmées pour la mort de leur mari et exclues des cérémonies familiales, culturelles et religieuses. - Protection contre les pratiques traditionnelles néfastes telles que les rituels de deuil qui nuisent à leur santé et portent atteinte à leurs droits humains.
Acceptation sociale et intégration dans la société	- Les enfants-veuves doivent être intégrées dans la société et avoir des possibilités d'éducation et d'emploi. Leur réhabilitation devrait se faire sans discrimination ni exploitation. - Elles doivent être autorisées à vivre leur vie dans la dignité, à l'abri de la stigmatisation, de la discrimination et de la violence. Elles ont besoin d'un sentiment d'appartenance à une famille et à une communauté avec soin et amour.
Centres de soutien pour les enfants-veuves	Les enfants-veuves devraient bénéficier de centres de services à guichet unique où tous leurs besoins pourraient être satisfaits sous un même toit, par exemple l'éducation, la formation professionnelle, le logement, les soins de santé et l'aide juridique.
Orientation spirituelle pour aider à la guérison	Certaines enfants-veuves auront besoin de soins pastoraux et d'aide spirituelle, car elles peuvent avoir du mal à comprendre et à faire face à la mort de leur mari. Elles peuvent avoir besoin d'un soutien curatif et d'être accompagnées dans ce voyage difficile. Les groupes ecclésiastiques sont souvent bien placés pour fournir une telle assistance.
Responsabilité des gouvernements à l'égard des enfants-veuves	- Les gouvernements locaux et nationaux devraient fournir des services coordonnés aux enfants-veuves avec des lignes de responsabilité claires. - Les gouvernements ne devraient pas s'attendre à ce que les ONG portent le seul fardeau des soins. - Les gouvernements devraient coordonner leurs efforts avec les communautés locales telles que les groupes religieux pour aider à fournir des soins plus holistiques, y compris un soutien spirituel.
Recherche sur les enfants-veuves	Des recherches sur les enfants-veuves sont nécessaires pour documenter d'avantage leur nombre, leur âge, leur emplacement, les circonstances de leur mariage, y compris l'identification des acteurs impliqués. Cela peut aider à fournir des preuves indispensables à l'élaboration des politiques mondiales et à galvaniser l'action pour soutenir ce groupe négligé.

Les résultats de cette enquête soulignent que les enfants-veuves ont besoin de reconnaissance quant à leur existence et leurs droits humains. Elles ont des besoins essentiels tels que nourriture, vêtements, accès aux soins de santé et aide financière. Elles ont également besoin d'éducation, d'autonomisation économique, de protection juridique, de soutien à leurs enfants, de compétences en développement personnel, d'installations récréatives pour jouir du droit de jouer, de soutien par les pairs dans des espaces sûrs, de protection contre toutes les formes de violence, d'acceptation sociale et d'intégration et de soins pastoraux ou spirituels. La recherche sur les enfants-veuves est également nécessaire ainsi que l'engagement des gouvernements à respecter leurs obligations.

2.2 COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS VEUVES AU NIVEAU INTERNATIONAL?

- Considérer le veuvage des enfants comme une conséquence négative du mariage des enfants et donc une violation des droits humains des filles et un déni de leur enfance.
- Harmoniser, ratifier et mettre en œuvre tous les instruments de l'ONU pour protéger les filles contre le mariage précoce et d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles.
- Criminaliser toutes les personnes impliquées dans le mariage précoce des filles et interdire le mariage d'enfants dans tous les pays.
- Inclure les enfants-veuves dans tous les instruments de l'ONU, comme le CRC, la CEDAW, la Plateforme d'action de Beijing et les résolutions 1320 et 1825 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- Faire respecter les droits des enfants-veuves par l'intermédiaire d'organismes régionaux, internationaux et intergouvernementaux.
- Veiller à ce que les gouvernements adoptent des politiques appropriées pour s'occuper des enfants-veuves.
- Sensibiliser les organismes des Nations Unies, par exemple l'UNICEF et ONU Femmes, au sort des enfants-veuves (y compris les filles en situation de conflit).
- ONU Femmes devrait exhorter les gouvernements à travailler avec leurs ONG nationales pour faire entendre la voix des enfants-veuves, écouter leurs besoins et les aider à reconstruire leur vie. Cet organisme devrait également établir un bureau dédié au veuvage.
- Inclure les enfants-veuves à l'ordre du jour de toutes les organisations internationales et régionales telles que les Nations Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne et d'autres.
- Encourager la CEDAW à élaborer une recommandation générale ou un protocole sur le veuvage afin que les gouvernements impliqués puissent être questionnés et que les progrès soient surveillés.
- Fournir des ressources aux organisations communautaires qui s'occupent des enfants-veuves.
- Financement international des donateurs pour répondre aux besoins des enfants-veuves et prévenir le mariage des enfants.
- Rassembler des données désagrégées sur les enfants-veuves, comme leur nombre, leur âge et leur emplacement, afin de cartographier leur prévalence et de mieux comprendre leurs expériences uniques et les sociétés dans lesquelles elles vivent.
- Obtenir le soutien de tous les Rapporteurs Spéciaux (RS) des Nations Unies concernés, par exemple le RS sur la violence à l'égard des femmes, l'Envoyé spécial sur la prévention de la violence sexuelle dans les conflits, les comités du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (ICCPR) et du Pacte international sur les droits économiques et sociaux (ICESR), le Conseil des droits de l'homme (CDH) et que la question des enfants-veuves figure à l'ordre du jour des SDGs.
- Appliquer des sanctions plus sévères aux gouvernements qui ne protègent pas les filles/femmes.
- Reconnaître le principe qu'il existe des veuves de tous âges.
- Éradiquer la pauvreté en tant que moteur-clé du mariage des enfants.

Les résultats indiquent qu'il faut faire davantage au niveau international pour s'attaquer au problème des enfants veuves, en prenant des mesures telles que le renforcement des systèmes juridiques (y compris tous les traités et autres mécanismes des droits de l'homme), l'application du droit international, en mettant la reconnaissance de l'existence des enfants-veuves à l'ordre du jour de l'ONU, en fournissant un financement dédié à leur protection, en recueillant des données désagrégées à leur sujet et en s'attaquant au mariage des enfants, y compris en criminalisant tous les acteurs impliqués dans cette pratique.

2.3 COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS-VEUVES AU NIVEAU NATIONAL ?

- Les gouvernements nationaux devraient mettre en œuvre et appliquer les lois contre le mariage des enfants.
- Établir l'âge minimum du mariage à 18 ans et poursuivre les auteurs de mariages d'enfants.
- Introduire et faire appliquer des lois pour répondre aux besoins des enfants-veuves et pour protéger leurs droits humains.
- Modifier toutes les lois discriminatoires à l'encontre des veuves et des enfants-veuves, en particulier en ce qui concerne l'héritage, les droits de propriété et le remariage.
- Inclure la question des enfants-veuves et du mariage d'enfants dans les plans d'action nationaux. Élaborer des politiques pour répondre aux besoins des enfants-veuves et faire rapport des progrès à la CRC, à la CEDAW et à d'autres organismes issus de traités sur les droits de la personne.
- Allouer des fonds dans les budgets nationaux annuels pour des services dédiés pour répondre aux besoins des enfants-veuves.
- Recueillir des données statistiques sur les enfants-veuves au moyen d'études de recherche, d'enquêtes et de recensements nationaux.
- Écouter les enfants-veuves et leurs besoins et les aider à reconstruire leur vie.
- Organiser des campagnes communautaires de sensibilisation sur les enfants-veuves dans tout le pays, y compris la sensibilisation à ce problème dans les écoles, collèges, universités, églises, etc.
- Interdire toutes les pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage des enfants, les unions de lévirat, la polygamie et les rituels de deuil nuisibles.
- Éradiquer la pauvreté en tant que principal moteur du mariage des enfants.
- Assurer une éducation gratuite et obligatoire à toutes les filles, surveiller de près la fréquentation scolaire et assurer immédiatement le suivi des décrocheurs scolaires.
- Mettre en œuvre des politiques de réadmission non discriminatoires pour les mères, les veuves, les épouses, les femmes et les filles enceintes.
- Fournir et renforcer des systèmes d'enregistrement civil obligatoires (enregistrement des mariages, des naissances et des décès).
- Introduire des politiques de discrimination positive pour l'éducation des enfants-veuves, telles que leur réserver des places spéciales dans les établissements d'enseignement général et professionnel afin de leur donner un accès prioritaire à l'éducation qu'elles ont manquée plus tôt dans leur vie.
- Partager les meilleures pratiques telles que l'exemple positif donné par le Malawi qui criminalise les coutumes traditionnelles néfastes, y compris les rites de deuil et d'enterrement.

Les résultats suggèrent qu'au niveau national, la plupart des mesures impliquent des réformes juridiques sur le mariage des enfants et l'héritage des veuves. Les enfants-veuves devraient recevoir une éducation; la sensibilisation à leur sort devrait être soulevée par le biais de campagnes nationales; les gouvernements devraient inclure et financer des services pour les enfants-veuves dans leur plan d'action national; les pratiques traditionnelles néfastes devraient être abrogées; le partage des meilleures pratiques devrait être encouragé; l'éradication de la pauvreté devrait être prioritaire; et des données désagrégées devraient être recueillies pour éclairer le changement et la réforme des politiques.

CONSEILS PRATIQUES

COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS-VEUVES AU NIVEAU LOCAL ?

Reconnaître l'existence d'enfants-veuves et leurs droits et besoins. Effectuer des recherches.	1. Reconnaître que des enfants-veuves existent, mais qu'elles ne sont pas encore considérées comme un groupe distinct qui a besoin de soutien. 2. Reconnaître qu'elles ont des droits, et les sensibiliser à leurs droits humains par le biais de campagnes locales et nationales. 3. Reconnaître qu'elles ne forment pas un groupe homogène et comprennent des filles qui se sont enfuies pour des mariages d'amour, des veuves vierges, des veuves de combattants du Boko Haram, de l'ISIS, des Talibans, etc. 4. Créer des plateformes pour entendre la voix des enfants-veuves afin qu'elles ne souffrent pas silencieusement en marge de la société. 5. Mener des recherches pour recueillir des données locales et nationales sur les enfants-veuves.
Répondre à leurs besoins de base grâce à des centres à guichet unique dédiés.	1. Créer des centres à guichet unique où les enfants-veuves peuvent accéder à tous les services en un seul endroit (services de santé, y compris santé sexuelle et reproductive, soutien juridique, psychologique, émotionnel et spirituel, etc.). 2. Créer des espaces où elles peuvent être autorisées à se comporter comme des enfants, et aussi apprendre à équilibrer leurs besoins d'enfance pour le jeu récréatif avec leurs responsabilités adultes d'être de jeunes mères. S'assurer qu'elles sont séparées des femmes adultes pour éviter d'être traitées comme des adultes. 3. Répondre aux besoins fondamentaux des enfants-veuves en matière de sécurité, de nourriture, d'abri et d'habillement. 4. Fournir une assistance juridique pour obtenir des documents vitaux, par exemple des certificats de naissance pour elles et leurs enfants, des certificats de mariage et les documents requis pour revendiquer leurs droits de succession et de garde.
Fournir des systèmes d'éducation flexibles	1. Offrir des possibilités d'éducation flexibles pour donner aux enfants-veuves une deuxième chance d'acquérir une scolarité formelle ou une formation professionnelle, par exemple des cours à choix du matin ou de l'après-midi. 2. Assurer des politiques d'éducation inclusive qui ne discriminent pas les filles mariées, divorcées, enceintes ou veuves et fournir des structures de garde d'enfants pour permettre aux mères d'aller à l'école. 3. Fournir aux enfants-veuves une éducation de base sur les droits humains. 4. Enseigner aux mères les compétences parentales de base (nutrition des enfants, maladies infantiles et pratiques d'hygiène) et les aider à comprendre leur responsabilité de soutenir le développement physique, émotionnel, social et intellectuel de leur enfant. 5. Veiller à ce que l'éducation des enfants-veuves leur donne véritablement les moyens de prendre leurs propres décisions et qu'elle ne soit pas seulement considérée comme un moyen de retarder le mariage.
Autonomiser les enfants veuves, y compris l'autonomisation économique	1. Offrir aux enfants-veuves une autonomisation économique grâce à une formation professionnelle afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi. 2. Leur enseigner des compétences de vie : renforcement de la confiance, formation à l'affirmation de soi, compétences en négociation, pensée critique, connaissances financières, etc. 3. Créer des occasions pour les enfants-veuves de rencontrer leurs pairs, d'échanger leurs expériences, d'exprimer leurs préoccupations, d'acquérir de la résilience, de bâtir un réseau de soutien afin qu'elles puissent apprendre à faire valoir et revendiquer leurs droits. 4. Encourager les filles à devenir financièrement indépendantes et à ne pas dépendre uniquement du mariage pour leur subsistance.

Mobiliser les communautés locales pour mettre fin au mariage des enfants.	1. Criminaliser le mariage précoce et interdire les pratiques traditionnelles néfastes. 2. Utiliser tous les canaux de communication pour changer les attitudes sociales en expliquant les graves conséquences du mariage des enfants sur les droits humains et en tant que crime et forme de violence à l'égard des femmes. 3. Fournir un soutien économique aux familles pauvres qui risquent de marier des filles précocement. 4. Rendre obligatoire pour les écoles et les agences de santé de signaler toute fille à risque de mariage. 5. Faciliter le signalement des mariages d'enfants. 6. Convoquer des comités locaux pour mettre fin au mariage des enfants en influençant les parents, les anciens du village, les chefs religieux et d'autres influenceurs.
Intégrer les enfants-veuves dans la société d'une manière holistique.	1. Veiller à ce que les solutions pour les enfants-veuves soient axées sur la communauté et inclure des consultations avec les enfants-veuves elles-mêmes, afin que leurs besoins et leur bien-être soient au cœur de toute intervention. 2. Toutes les parties prenantes doivent être impliquées : chefs religieux et communautaires, chefs de village, groupes religieux, ONGs, travailleurs de la santé, enseignants et gouvernements locaux. 3. Répondre à tous leurs besoins (mentaux, physiques, spirituels, juridiques et économiques), les protéger, elles et leurs enfants, contre la violence et établir un sentiment d'appartenance. 4. Veiller à ce que les services soient coordonnés et collaboratifs et non dupliqués et concurrentiels. 5. Accompagner les enfants-veuves dans leur cheminement de guérison car il s'agit d'un processus nécessitant un soutien au fil du temps. 6. Encourager l'acceptation sociale et éliminer la stigmatisation, la discrimination et les pratiques traditionnelles néfastes.
Financement, suivi, évaluation et responsabilisation.	1. Des ressources adéquates à long terme doivent être fournies pour fournir des services essentiels aux enfants-veuves 2. La surveillance et l'évaluation doivent être intégrées dans les systèmes de prestation de services ; des objectifs clairs doivent être définis et les responsabilités établies.

Les résultats de cette étude démontrent l'importance pour les communautés locales de reconnaître l'existence des enfants-veuves et de défendre leurs droits et leur dignité. Leurs besoins peuvent inclure la nourriture, le logement, les vêtements, les soins de santé (y compris la santé sexuelle et reproductive), le soutien financier, la réinsertion sociale, les possibilités d'éducation ou d'emploi, l'acquisition de compétences professionnelles ou entrepreneuriales, la formation aux compétences de vie, l'éducation aux droits humains et les compétences parentales pour les enfants.

Les enfants-veuves ont besoin de ressentir un sentiment d'appartenance et d'avoir accès à de nombreux types de soutien, y compris l'assistance psychologique, économique, sanitaire et juridique pour réclamer leur héritage. Une assistance juridique peut aussi être nécessaire pour accéder aux documents d'état civil pour elles-mêmes et leurs enfants, tels que les certificats de naissance, de mariage et de décès, les droits de propriété, la garde, etc. Des soins spirituels sont également importants car les croyances religieuses constituent une partie importante de la vie de nombreuses personnes et influencent leur bien-être mental et physique.

Comme le veuvage des enfants est une conséquence directe du mariage des enfants, il faut renforcer les efforts pour mettre fin à cette pratique en mobilisant les communautés locales pour organiser des campagnes contre le mariage des enfants. Le mariage des enfants devrait être criminalisé, et une protection sociale offerte aux familles pauvres qui risquent de marier leurs filles trop tôt.

DISCUSSION

UNE APPROCHE DES DROITS HUMAINS POUR PROTÉGER LES ENFANTS-VEUVES

Il est essentiel d'aborder la question du veuvage des enfants dans un cadre relatif aux droits humains afin de garantir la protection des droits des enfants-veuves. Alors que la *Convention Relative aux Droits de l'Enfant* (CRC) est le traité de l'ONU visant à protéger les enfants le plus universellement ratifié, les enfants-veuves subissent de multiples violations des droits humains. Beaucoup d'enfants-veuves auront été mariées en tant que jeunes enfants avant qu'elles soient assez mûres pour donner leur consentement au mariage. Certaines auront été forcées à avoir des rapports sexuels et auront accouché avant d'être suffisamment matures psychologiquement pour faire face et avant que leur corps ne soit biologiquement prêt à porter des enfants. On peut également s'attendre à ce qu'elles doivent observer un deuil nuisible et d'autres traditions telles que *l'héritage de la femme*. De telles pratiques privent les enfants-veuves de leur droit de choisir leur conjoint et d'avoir des relations sexuelles consenties, et elles leur refusent tout contrôle sur leur propre vie et leur corps. Au veuvage et avec peu d'accès à la justice, elles sont souvent expulsées de chez elles, certaines recourant à la prostitution ou à la mendicité pour survivre, et sont exposées à un plus grand risque de traite des êtres humains.

La vulnérabilité des enfants-veuves est accrue par leur jeune âge, le manque d'accès à une justice adaptée aux enfants et leur incapacité à se défendre adéquatement, car l'équilibre des pouvoirs repose en faveur des adultes. On suppose que les adultes savent toujours ce qui est dans leur meilleur intérêt, considérant les enfants comme des adultes en attente qui ne sont pas capables de prendre leurs propres décisions. Les enfants-veuves ont peu d'occasions d'exprimer leurs préoccupations et sont incapables de s'élever contre leurs proches au sujet du refus de leur héritage par crainte de représailles. Tous les litiges sont traités au niveau local plutôt que devant les tribunaux, ce qui signifie que ce sont les anciens du village qui décident de leur sort. En raison des croyances et des pratiques profondément ancrées dans les communautés rurales, les enfants-veuves sont souvent victimes de stigmatisation et de discrimination dans ces procédures, ainsi que dans leurs communautés plus vastes. Ainsi, alors qu'elles sont encore des enfants, les enfants-veuves doivent faire face à de nombreuses violations de leurs droits et être accablées par les responsabilités d'adultes qui accompagnent le mariage, la maternité, le rôle d'épouse, puis le veuvage, qui peuvent avoir un effet dévastateur sur leur santé mentale et physique.

Le préambule de la CRC rappelle les soins et l'assistance particuliers auxquels les enfants ont droit, et la Déclaration des droits de l'enfant stipule que « l'enfant, en raison de son immaturité physique et mentale, a besoin de garanties et de soins et une protection juridique appropriée ». L'article 1 de la CRC stipule que « aux fins de la présente Convention, un enfant désigne chaque être humain de moins de dix-huit ans *à moins qu'en vertu de la loi applicable à l'enfant, la majorité soit atteinte plus tôt* ». Cette qualification porte atteinte aux droits des enfants-veuves selon la CRC, car généralement, lorsqu'elles sont mariées, les filles sont considérées comme ayant atteint la majorité et sont traitées comme des adultes. Cela signifie qu'elles ne bénéficient plus d'une protection contre toutes les formes de discrimination (article 2), du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3), du droit d'être entendues dans le cadre d'une procédure judiciaire (article 12), de protection contre toutes les formes de violence, les blessures, la négligence, les mauvais traitements ou l'exploitation, y compris les abus sexuels (article 19), du droit à l'accès aux services de santé et à la protection contre les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants (article 24), du droit à l'aide matérielle en matière de nutrition, d'habillement et de logement (article 27.3), du droit à l'éducation (article 28), du droit de jouer et de participer à la vie culturelle (article 31), du droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation sexuelle, de torture ou d'autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants (article 34) et elles sont perdantes sur les mesures visant à promouvoir leur rétablissement physique et psychologique et l'intégration sociale d'un enfant victime de négligence, d'exploitation, d'abus ou de conflits armés (article 39).

Malgré les multiples formes de discrimination, de violence et d'abus auxquels sont confrontées les enfants-veuves, leurs droits et leurs besoins sont insuffisamment pris en compte dans d'importants documents établissant des politiques, tels que les *Objectifs de Développement Durable* (ODD) qui prônent l'inclusion par le principe de « ne laisser personne de côté ». Bon nombre d'ODDs touchent directement les enfants-veuves (par exemple, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le logement, l'éducation, la santé et le bien-être, etc.), mais les enfants-veuves ne sont jamais mentionnées. Les enfants-veuves ne sont pas non plus mentionnées dans la Déclaration de Beijing et la Plate-forme d'action, et il n'y a que peu de références à elles dans la CEDAW bien qu'il y ait une recommandation conjointe entre la CRC et la CEDAW qui les couvrirait largement. Étant donné qu'une fois que les filles sont mariées, quel que soit leur âge, elles sont souvent considérées comme ayant atteint la majorité et perdent leur protection en tant qu'enfants telle que stipulée dans la CRC, il est impératif que tous les organes, comités et rapporteurs concernés des Nations Unies soient sensibilisés au sort des enfants-veuves et jouent un rôle actif dans la protection de leurs droits. Enfin, comme le veuvage des enfants est une conséquence du mariage des enfants, il est essentiel de criminaliser le mariage d'enfants dans tous les pays et tous les établissements communautaires et de poursuivre activement les hommes adultes qui épousent des enfants et les parents qui marient leurs enfants mineurs. Il est nécessaire d'éduquer toutes les parties prenantes, y compris les hommes et les garçons, les femmes, les parents, les chefs communautaires et religieux, les chefs tribaux, les législateurs et d'autres influenceurs dans les communautés sur les défis auxquels sont confrontées les femmes et les enfants-veuves.

Ce rapport est la première tentative de recueillir systématiquement des informations sur les besoins des enfants-veuves et sur la meilleure façon de soutenir ce groupe d'enfants souvent négligés. Rendues vulnérables par leur jeune âge, leur sexe et leur statut de veuvage ainsi que par leur manque d'éducation et de compétences, les enfants-veuves sont restées pour la plupart invisibles dans leurs communautés et négligées dans les instruments de l'ONU. D'après la littérature et ce rapport, il est clair qu'il faut faire davantage de recherches sur les enfants-veuves. Ce rapport sert de point de départ pour la défense des droits et l'élaboration de politiques et de programmes pour soutenir les enfants-veuves dans le monde entier. Il est espéré que ces conseils pratiques pour soutenir les enfants-veuves dans le cadre des droits humains aidera à galvaniser le soutien indispensable aux enfants-veuves aux niveaux international, national et local.

CONSEILS POUR SOUTENIR LES ENFANTS-VEUVES

Adopter une approche fondée sur les droits humains et impliquant tous les organes et traités des Nations Unies, y compris le CRC, la CEDAW, les EPU, la Plateforme d'action de Beijing et les ODD, en vue de protéger les enfants-veuves

Reconnaître leur existence, leurs droits et leurs besoins uniques

Ratifier, réformer et faire respecter les lois pour protéger les enfants-veuves

Fournir des services de sécurité, de nourriture, d'hébergement, d'habillement, d'assistance

Fournir une éducation obligatoire flexible et gratuite avec des politiques de rentrée scolaire inclusive

Offrir l'autonomisation économique grâce à l'acquisition de compétences professionnelles et entrepreneuriales

Protéger contre toutes formes de violence et pratiques traditionnelles néfastes

Intégrer les enfants-veuves dans la société de manière holistique

Financement des services par les gouvernements, avec surveillance, évaluation et responsabilisation

Effectuer des recherches et recueillir des données désagrégées

Le succès reposera sur l'engagement et le financement **par les gouvernements**, sur l'engagement significatif de tous les intervenants, sur les interventions axées **sur le bien des enfants** et la collectivité, dans un esprit de collaboration et de partage des pratiques exemplaires.

Annexe 1 : Organisations et personnes participantes (à l'exclusion de celles qui ont demandé à rester anonymes)

Commission Indépendante des Droits de l'homme (Afghanistan Independent Human Rights Commission), Afghanistan

Cho Ngafor Vocational Foundation, Cameroun

Action Commune pour le Développement du Genre (Common Action for Gender Development), Caméroun

Action communautaire (Community Action), Ouganda

Environnement First Charitable Society of Ethiopia

Organisation confessionnelle, République Démocratique du Congo

Expert en droits de l'homme, Ghana

Institute for Global Health, University College, Londres, Royaume-Uni

Alliance internationale des femmes (International Alliance of Women), Suisse

Expert international des droits de l'homme, Nigéria

Membre du Parlement européen, Bruxelles et Strasbourg

Église méthodiste, Tanzanie

MoMEC Edutainment Centre, Tanzanie

National Council of African Women, Afrique du Sud

Conseil National des Femmes, France

Conseil National des Femmes, Tunisie

Commission Nationale des Droits de l'Homme (National Human Rights Commission), Népal

Network for Community Development, Ouganda

Organisation pour l'Autonomisation des Femmes, Libéria

Overseas Development Institute (ODI), Royaume-Uni

Fondation Rona, Kenya

Programme d'Amélioration de l'Economie rurale, Kenya

Saathi, ONG, Népal

Sahiyo, ONG, Inde

The Guild of Service, Inde

The Humanity for Orphans, Youth and Widows Initiative, Kenya

Theological College, Malawi

ONU Femmes, Népal

Widows Development Organisation, Nigéria

Widows for Peace Through Democracy, Royaume-Uni

Women and Children Legal Research Foundation, Afghanistan

Women for Human Rights, Single Women's Group, Népal

Conseil Œcuménique Mondial des Églises, Suisse et plusieurs Églises membres

World Federation of Methodists and Unity Church Women, Ghana

Vision Mondiale Internationale, Syrie

